

Mont-Saint-Hilaire, le 30 mai 2025

À L'OCCUPANT ET AU PROPRIÉTAIRE

**PROJET :** Travaux – Réfection de la rue Grenier  
**OBJET :** AVIS AUX RÉSIDENTS DE LA RUE GRENIER

---

Madame, Monsieur,

La Ville de Mont-Saint-Hilaire tient à informer les résidents du début des travaux de réfection de la conduite sanitaire de la rue Grenier. Ces travaux seront effectués prochainement par l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. La surveillance de chantier sera effectuée par les techniciens en génie civil de la Ville.

Ces travaux consistent essentiellement à la construction d'une nouvelle conduite d'égout, installé par forage dirigé, au remplacement des entrées de service sanitaire jusqu'à l'emprise de rue, du pavage, ainsi que des travaux connexes.

ÉCHÉANCIER - Le début des travaux est prévu pour le 16 juin, et ces derniers auront une durée approximative de 6 semaines.

Il est important de considérer que des éléments hors de notre contrôle, comme les conditions climatiques ou autres contraintes opérationnelles, pourraient modifier légèrement cet échéancier.

IMPACTS - Voici, en bref, les impacts que pourraient occasionner les travaux :

- 1- VISITE DES LIEUX ET ENREGISTREMENTS VIDÉO : L'entrepreneur est tenu de procéder à une visite des lieux et un enregistrement vidéo complet du site des travaux et des terrains adjacents afin de prendre connaissance des conditions existantes avant le début des travaux. ***Vous pourriez ainsi apercevoir une personne qui filme l'extérieur de votre propriété dans le cadre du projet d'ici le début des travaux.***
- 2- DES PIQUETS D'ARPENTAGE seront installés sur votre terrain. Ces piquets servent uniquement de repères à l'entrepreneur. Pour le bon déroulement des travaux, il est important de laisser les piquets jusqu'à ce que l'entrepreneur les retire.
- 3- Si vous avez, à votre domicile, UN SYSTÈME DE GICLEURS, des drains ou un autre accessoire en bordure de rue, il serait important **de les identifier à l'aide de piquets de bois et d'en aviser la Ville** dans les plus brefs délais.
- 4- L'excavation, la compaction des matériaux granulaires, le bétonnage et la pose d'asphalte vont nécessiter l'utilisation de machinerie occasionnant BRUIT, POUSSIÈRE ET VIBRATIONS. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum les inconvénients causés par les travaux. L'horaire habituel des travaux est de 7h à 18h.
- 5- ENTRAVES À LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT – La rue Grenier sera carrossable pour circulation locale seulement et l'accès aux propriétés sera maintenu durant la majeure partie des travaux. Cependant, **des périodes de fermetures complètes** des rues **ou de non-accès aux entrées charretières** pendant quelques jours sont à prévoir. L'accès à votre stationnement pourrait bloquer temporairement durant les travaux. Le stationnement pourra être prévu dans les

rues avoisinantes. Il est à noter qu'aucun véhicule ne doit être stationné à l'intérieur des limites du chantier, entre 7h et 18 h, les jours ouvrables.

- 6- COLLECTES DES ORDURES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES RÉSIDUS VERTS ET DES BRANCHES - La veille de ces collectes, vous n'aurez qu'à déposer vos bacs appropriés à proximité de la rue et l'entrepreneur se chargera lui-même de les rendre accessibles pour le bon fonctionnement des opérations. La Ville vous demande d'identifier vos bacs et vos contenants admissibles avec votre adresse civique. Pour ce qui est des collectes des branches, elles ne sont pas de la responsabilité de l'entrepreneur et pourraient être reportées.
- 7- LIVRAISON DU COURRIER - Il est possible que la livraison de votre courrier soit interrompue durant les travaux effectués sur votre rue. Dans une telle circonstance, vous devrez communiquer directement avec le service à la clientèle de Postes Canada pour savoir comment récupérer votre courrier (tél. : 1 800-267-1177 – renseignements : [www.postescanada.ca](http://www.postescanada.ca)).
- 8- Lorsque tous les travaux seront terminés, une équipe d'aménagement paysager s'occupera des TRAVAUX DE FINITION dans l'emprise de la Ville en procédant à la pose de gazon en plaques. Prendre note que cette finition concerne les surfaces en façade de tous les terrains.
- 9- RAPPEL FACTURATION - Tel qu'il a été expliqué à la rencontre de présentation qui vous a été offerte, une partie du coût du projet est assumé par les citoyens riverains. En résumé, 25 % du coût des travaux du réseau d'égout sanitaire est assumé par les citoyens riverains.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie.

Nous sommes conscients des incon vénients que ces travaux peuvent causer, mais sachez que la Ville tentera de les minimiser au maximum. Ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie de tous ceux et celles qui empruntent cette rue.



Pour de plus amples détails sur les chantiers actuels, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au [villemsh.ca](http://villemsh.ca), section *Publications*, onglet *Info-Travaux*. Pour toute question ou information supplémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec le Service de l'ingénierie au 450-467-2542 poste 2249, ou au courriel suivant : [info.ingenierie@ville.mont-saint-hilaire.qc.ca](mailto:info.ingenierie@ville.mont-saint-hilaire.qc.ca)

La Ville vous remercie pour votre patience et votre collaboration à la réalisation de ce projet.

Le Service de l'ingénierie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

c.c. M. Jean-Sébastien Bouvier, Ville de Mont-Saint-Hilaire  
M. Camilo Castaneda, Eurovia Québec Construction inc.